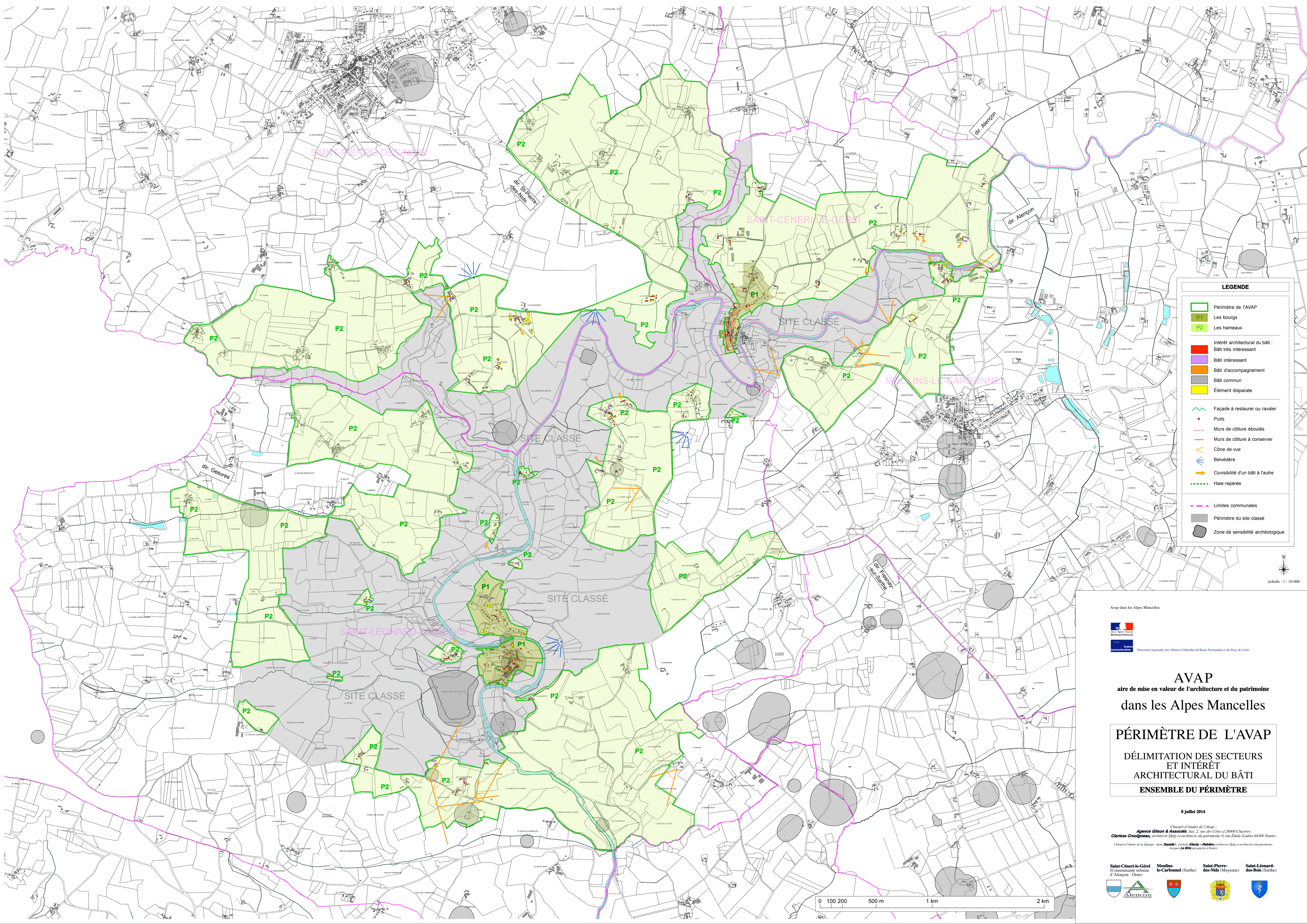




LEGENDE

- Périmètre de l'AVAP
- P1 Les bourgs
- P2 Les hameaux
- Intérêt architectural du bâti :
 - Bâti très intéressant
 - Bâti intéressant
 - Bâti d'accompagnement
 - Bâti commun
 - Élément disparate
- Façade à restaurer ou ravalier
- Puits
- Murs de clôture éboulés
- Murs de clôture à conserver
- Cône de vue
- Belvédère
- Covisibilité d'un bâti à l'autre
- Haie repérée
- Limites communales
- Périmètre du site classé
- Zone de sensibilité archéologique

Avap dans les Alpes Mancelles


Ministère de la Culture
Direction régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie et des Pays de la Loire

AVAP
aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
dans les Alpes Mancelles

PÉRIMÈTRE DE L'AVAP
DÉLIMITATION DES SECTEURS
ET INTÉRÊT
ARCHITECTURAL DU BÂTI
ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE

8 juillet 2014

Chargés d'études de l'Avap :
Agence Gizon & Associés, 2, rue des Cîtes à 28000 Chartres
Clarisse Crouigneau, architecte Dplg et architecte du patrimoine 9, rue Émile-Loubet 44300 Nantes

Chargés d'études de la Zppaup : **Assc Dazault**, **Travail**, **Rivière**, **Robière** architectes Dplg et architectes du patrimoine,
Jacques **Le Brix** paysagiste à Nantes

